



Numéro de l'acte	2021-79-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	3.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

QUESTION N°2021-79

POLE ADMINISTRATION GENERALE : URBANISME

57 RUE JULES FERRY – PARCELLE CADASTREE SECTION C-1672 – MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENT

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la commune d'Arques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,

En date du 9 juin dernier, la commune d'Arques a reçu une déclaration d'intention d'aliéner, souscrite par Maître Grégoire MEURILLON, notaire à Comines, relative à la parcelle cadastrée section C-1672, située 57 rue Jules Ferry.

Ce bien se situant à proximité immédiate du groupe scolaire d'Haut Arques présente plusieurs intérêts pour la commune, à savoir :

- Une réserve foncière dans l'hypothèse d'une rénovation de l'école
- Un espace vert pour les activités scolaires
- Une liaison avec les terrains des Monts Magère.

Dans cette optique, il apparaît opportun d'avoir la maîtrise foncière de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De valider le principe de se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée section C-672, située 57 rue Jules Ferry,
- De solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour qu'elle mette en œuvre, pour le compte de la commune, le droit de préemption urbain afin d'acquérir l'immeuble situé 57 rue Jules Ferry,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 13 juillet 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques
Conseiller départemental du Pas-de-Calais





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021**

Affiché le 16 juillet 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 07 juillet 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 9 absents excusés avec pouvoir

Hélène FAYEULLE ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Catherine LAMOOT

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Catherine LAMOOT est nommée secrétaire de séance.